

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N°114/2023

**Objet : Subvention à la  
Maison des adolescents  
13 Nord (MDA13 Nord)**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU 29 JUIN 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente,**  
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE  
AGGLOMERATION, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes  
Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance  
ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 juin 2023.

**PRÉSENTS :**

Pour la commune de Barbentane : Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, M. Cyril AMIEL, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET (*pouvoir à Mme Edith BIANCONE*), M. Michel BLANC (*pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN (*pouvoir à M. Georges JULLIEN*).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Éric CHAUVENT (*pouvoir à M. Cyril AMIEL*), Mme Adélaïde JARILLO (*pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Annie SALZE (*pouvoir à M. Marcel MARTEL*).

Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU (*pouvoir à M. Pierre FERRIER*).

Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER CLARETON (*pouvoir à M. Serge PORTAL*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN (*pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**Secrétaire de séance :** M. Éric LECOFFRE.

Madame la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville et à l'action sociale expose que la MDA13 Nord est une association qui intervient auprès des adolescents et de leurs familles sur l'ensemble du territoire de Terre de Provence et est basée à Châteaurenard. Un relais de proximité « relais ados-parents » existe à Orgon afin de faciliter l'accès à la prévention et aux soins.

Ses missions visent le bien-être des adolescents par une approche globale de la santé, via un accompagnement des jeunes et de leurs familles de façon individuelle ou collective.

La structure développe également des actions en éducation pour la santé et en prévention à partir des besoins identifiés par ses partenaires territoriaux, les professionnels de terrain, et à partir des problématiques repérées dans le cadre de ses fonctions d'accueil. L'action de la MDA13 Nord a ainsi vocation à prévenir le mal-être, les conduites à risques et à permettre à l'adolescent de se consacrer à ses projets personnels, d'insertion et de vie.

Pour l'année 2022, le Conseil Communautaire avait approuvé le versement d'une subvention de 40 000 €.

Le bilan 2022 de la MDA13 Nord présente des chiffres contrastés :

- o 1 633 jeunes ont été vus en action de prévention en collectif (857 en 2021, 441 en 2020) ;
- o 35 adultes (parents proches) et 194 jeunes ont été accueillis en 2022 entre l'antenne de Châteaurenard et le relais Ados-Parents d'Orgon (169 en 2021) ;
- o Contraction de la file active pour le site de Châteaurenard avec 124 jeunes et 17 adultes (152 jeunes en 2021 et 37 adultes) et avec 25 jeunes et 17 adultes pour celui d'Orgon (en 2021, 29 jeunes et 3 adultes).

Le projet 2021-2023 de l'association prend en compte l'augmentation des situations préoccupantes des adolescents et jeunes adultes en situation de souffrance psychique liée au contexte sanitaire ainsi que l'arrivée du lycée Jean d'Ormesson sur la commune de Châteaurenard.

La MDA13 Nord a souhaité réajuster son fonctionnement pour continuer d'apporter des réponses qualitatives et adaptées en renforçant les temps d'accueil (25h par semaine en 2021), d'accompagnement et de prévention. Compte tenu de ce besoin, la MDA13 Nord formule une demande de subvention pour 2023 à hauteur de 50 000 € soit une majoration de 25 %.

La commission Politique de la Ville et Action Sociale s'est prononcée pour le maintien d'une participation à hauteur de 40 000 €.

Considérant l'avis de la commission Politique de la Ville et Action Sociale, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 40 000 € à la Maison des Adolescents 13 Nord pour l'année 2023 et d'autoriser la Présidente à signer la convention en découlant.

Après exposé du rapporteur,

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la demande de subvention pour le fonctionnement de la Maison des Adolescents 13 Nord pour un montant de 50 000 €,

**CONSIDERANT** que le fonctionnement de cette association s'inscrit dans la définition de l'intérêt communautaire de l'Action Sociale, étant le soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse dont l'action dépasse le cadre communal,

**CONSIDERANT** la portée intercommunale des actions proposées,

**VU** l'avis de la commission politique de la ville et action sociale du 11 avril 2023,

**AYANT OUÏ** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 40 000 € à l'association Maison des Adolescents 13 Nord pour son fonctionnement 2023,

**AUTORISE** la Présidente à signer la convention en découlant et tout document s'y rapportant.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyrages, le 29 juin 2023

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

